

Le projet de mise en valeur du site des ateliers municipaux Rosemont: La question des espaces publics

Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
par Éric Fleury

Éric Fleury est détenteur d'un baccalauréat en architecture et d'une maîtrise en urbanisme. Ses préoccupations concernent principalement l'aménagement des espaces publics et l'intégration des pratiques qui ont lieu dans ces espaces dans le processus de design. Il est résidant du quartier Rosemont et habite dans le voisinage immédiat du site.

L'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont constitue une porte d'entrée majeure au quartier Rosemont. Le passage sous le chemin de fer de la rue Saint-Denis, l'aboutissement du viaduc Van Horn, et la station de métro Rosemont sont autant d'éléments qui marquent cette entrée vers le quartier. Le site a cependant toujours eu une image ingrate, malgré l'activité et la densité de passages qu'on y retrouve, de par sa nature de frange urbaine. Étant résidant du voisinage immédiat du site, je ne peux que me réjouir de voir enfin un projet pour développer ce site et le mettre en valeur. L'annonce de l'implantation de service d'alimentation et d'un centre civique, possiblement doté d'équipement sportif est d'autant plus positive étant donné les manques du quartier à ce niveau. On peut espérer ainsi voir ce secteur devenir le noyau du quartier.

Le projet proposé par la ville, dans son ensemble, me semble très bien pensé. Je suis d'accord avec la densité proposée et la mixité des activités et des populations. La hauteur des édifices, bien que plus importante que celle de la plupart des constructions environnantes, me semble toutefois en accord avec la demande en logement et avec la présence d'une infrastructure telle que le métro. C'est sur l'aménagement des espaces publics que je voudrais cependant attirer l'attention.

L'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie a récemment procédé à l'aménagement, à proximité, au coin des rues Saint-Hubert et de Bellechasse, d'un petit parc. Ce projet me semble malheureusement raté en tous points. Il est bordé de murs décrépis, il est entouré de murets de béton, il est rehaussé par rapport au trottoir, ce qui en complique l'accès pour plusieurs usagers, il est presque entièrement pavé et on n'y trouve que quelques petits arbres dans des bacs. Bref il ne présente pas l'aspect d'un espace public invitant et animé. Il représente parfaitement un projet qui n'a pas été pensé pour répondre à de véritables pratiques de l'espace public. Je suis inquiet de voir ces erreurs se reproduire à nouveau dans le projet qui nous concerne présentement et c'est ce qui motive ma démarche.

Les espaces publics sont un élément important pour garantir l'intégration d'un projet de cette envergure parmi le quartier avoisinant. C'est là que se mêlent les différentes catégories de populations du quartier et que se côtoient les différentes pratiques. La réussite des espaces publics, tant au niveau de leurs formes que de leurs usages, dépend d'un ensemble de facteurs que j'aimerais ici rappeler.

L'activité la plus simple mais la plus importante d'un espace public est d'être un lieu de passage. Ce qui veut dire, en d'autres mots, un raccourci pour les piétons. Cela peut sembler simple, mais cet aspect ne doit pas être négligé. C'est cela qui génère la plus grande partie de l'activité d'un espace public. C'est aussi ce qui évite que l'espace ne se retourne sur lui-même, qu'il ne soit approprié que par certains groupes sociaux et ne puisse ainsi faire l'objet d'un usage véritablement public. Pensons ici aux effets désastreux que cet oubli provoque au parc Émilie-Gamelin ou pire encore, au square Viger. On peut éviter ce genre de problèmes en traçant, par exemple des allées en diagonale, libres d'obstacles, qui incitent les passants à emprunter cet espace et ainsi contribuer à l'animation et l'affluence du lieu. En tout temps, il faut garder à l'esprit que cet endroit doit être perçu de façon claire et que l'on doit pouvoir s'y orienter facilement. Idéalement, l'espace doit demeurer de niveau avec le trottoir afin d'en permettre un accès facile, en toutes saisons, pour les personnes se déplaçant en fauteuils roulant ou celles ayant des enfants en poussettes ou utilisant des petits chariots d'épicerie. On doit aussi éviter les murets qui cloisonnent l'espace. Ceux-ci limitent l'accès, sont souvent assaillis par les amateurs de planches et de patins à roulettes, qui les endommagent et qui peuvent devenir une nuisance pour les autres usagers du site. On peut penser encore une fois à ce qui se produit au parc Émilie-Gamelin ou à l'esplanade qui a été aménagée au parc Lafontaine au lieu du jardin zoologique. Pour délimiter l'espace, des plantations ou d'autres types de mobilier urbain tel que des bancs ou des blocs de pierre peuvent tout aussi bien convenir. L'important demeure toujours de pas restreindre la circulation des passants.

Les plantations doivent être nombreuses et de taille importante, afin d'offrir de l'ombre et de la fraîcheur aux passants, d'adoucir l'environnement brutal des villes et aussi d'apporter un peu d'oxygène dans l'air pollué. La verdure doit être présente au maximum. On peut déplorer depuis quelques années cette tendance à faire des espaces où le béton domine sur la verdure, comme c'est le cas pour ce parc au coin des rues Saint-Hubert et de Bellechasse. Par une simple étude des circulations, on pourrait déterminer les endroits qui seront libres de trafic et les consacrer à la verdure. On connaît aussi des exemples très intéressants de traitement de sol combinant sagement le dallage et la verdure comme, par exemple, sur la place du Marché, devant le Monument national, ou sur la place Jean-Paul Riopelle devant le Palais de Congrès. Bien entendu, dans le cas d'une place où l'activité est intense, le dallage au sol demeure la meilleure solution, mais il est préférable qu'on y retrouve néanmoins de nombreux arbres. Un très bon exemple de ce type d'aménagement est l'esplanade qui longe la rue Sainte-Catherine devant le parc Émilie-Gamelin.

Il me semble important de souligner également que l'aménagement d'un espace public peut demeurer simple et être néanmoins très efficace. Le design doit demeurer au service de l'usage. Trop souvent, nous avons vu des espaces publics aménagés comme des projets d'artistes. Pensons par exemple à la place Roy. Ils sont porteurs d'une richesse, certes, mais ne servent pas toujours bien le public qui les finance et qui a le droit d'en jouir. On pourrait même s'interroger, dès lors, sur le rôle culturel de ces espaces, au sens large du terme. L'art a sa place dans l'espace public, mais est-ce que l'œuvre d'un artiste

doit régir un espace public? Est-ce que l'aménagement réussi d'un espace public tant dans sa forme que dans ses pratiques ne sont pas eux-même porteur d'une richesse culturelle? Cela ne veut pas dire que l'espace ne doit pas faire l'objet d'un design original, mais l'objectif du design ne doit pas perdre de vue les usagers et leurs pratiques qui prendront place dans cet espace.

Enfin, à ne pas négliger, la présence de mobilier urbain solide durable et confortable, ainsi qu'un éclairage agréable et efficace qui accentue le sentiment de sécurité. L'aménagement très réussi du secteur de la place Victoria en est un exemple éloquent

Si nous regardons maintenant le projet sous l'angle de ses espaces publics, nous pouvons formuler quelques commentaires. Parmi les intentions de départ de ce projet, il y a l'esplanade le long du boulevard Rosemont. L'idée est belle sur papier. Cependant, en réalité, de par la présence de l'édifice 700, cet espace sera rompu. On perd dès lors la qualité formelle de l'esplanade et du coup, ce concept ne tient plus. L'espace aménagé au coin de la rue Saint-Hubert et du boulevard Rosemont prend alors la forme d'une petite place faisant face à l'édifice combinant logement et commerce. Mais sa petite taille lui confère plutôt le statut de parvis devant un édifice qui aura sept étages. Quant à l'espace situé derrière le centre civique, il se présente plutôt comme un petit parc de quartier, où l'on peut s'attendre à retrouver verdure et espaces de jeux. Cependant, du fait qu'il sera derrière le centre civique, on doit sans doute s'attendre à ce qu'il soit principalement utilisé par les habitants des nouveaux îlots, au détriment, des résidents du quartier existant.

Une fois le projet réalisé, ce secteur sera d'une densité relativement importante. Pour éviter que le projet se retrouve trop cloisonné, retourné sur lui-même, il nous semble important de concevoir un espace public qui jouera le rôle de nœud avec le quartier existant. En ce sens, nous croyons qu'il serait préférable de concentrer l'espace public au coin du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Hubert plutôt que de le fragmenter en multiples espaces comme c'est le cas dans le présent projet. Mme Annick Germain soulignait lors des consultations publiques comment les espaces libres jouent un rôle déterminant dans le processus d'intégrations de différents groupes sociaux dans un même endroit. Il ne faut pas perdre de vue que ce nouveau secteur doit lui aussi s'intégrer au quartier existant. En donnant plus d'importance à un seul espace public, ouvert sur le quartier existant, on arrivera peut-être à créer une véritable articulation, un réel lieu d'échange entre ce nouveau développement et son voisinage. Le projet, dans sa forme actuelle, propose un parc derrière le centre civique, donc moins visible et accessible pour le reste de la population du quartier. Si ce parc peut jouer un rôle intégrateur pour les nouvelles populations du secteur, il pourra difficilement jouer le même rôle avec le reste du quartier. En donnant une plus grande superficie à la place au coin de Saint-Hubert et Rosemont et en réduisant celle du parc, nous croyons que les chances de créer un meilleur échange avec le quartier seront plus grandes.

Il nous semble important de souligner qu'en prévoyant un plus grand espace pour cette place, la conservation des arbres matures existants sur cet emplacement sera beaucoup plus facile. L'empreinte de la bretelle d'accès pourrait servir justement d'allée en

diagonale, traversant la place pour permettre aux piétons de se diriger facilement vers le tunnel Saint-Hubert. N'oublions pas que tant qu'un commerce de service alimentaire ne prendra place dans le secteur, l'épicerie la plus proche demeure le marché Métro situé au coin de rue Saint-Grégoire et Saint-Hubert, de l'autre côté du tunnel. Il nous semble important de souligner que le ou les commerces qui prendront place éventuellement au rez-de-chaussée de l'édifice situé au sud de la place devraient avoir leur accès et leurs vitrines principales sur cette place plutôt que sur la rue de Chateaubriand. Ceci toujours afin de maximiser l'animation sur cette place. Le centre civique devrait comporter en plus d'une entrée sur la rue Saint-Vallier, une autre sur la rue de Chateaubriand, devant la place, toujours dans le but d'en augmenter l'animation.

Pour palier à la réduction de l'espace parc, on pourrait miser davantage sur l'aménagement paysager à l'intérieur des îlots. De nombreux commentaires allaient dans ce sens lors des consultations. Rappelons également que deux parcs majeurs comportant des aires de jeux se trouvent à distances de marche, soit les parcs Laurier et Père-Marquette, et que le parc des Carrières, où l'on retrouve des équipements de jeux pour les enfants, se trouve à trois coins de rues du site. Il nous semble que ce n'est pas tant la présence d'un petit parc de quartier que celle d'un vaste espace public qui soit nécessaire.

Ces recommandations impliquent bien entendu une nouvelle disposition des immeubles. Différents scénarios sont possibles. La rue est-ouest qui traverse le secteur pourrait être déplacée vers le nord, offrant ainsi plus d'espace pour les logements subventionnés alors que le développement privé prévu dans la partie est se retrouverait concentré davantage vers le sud. Une autre possibilité serait que l'on déplace une partie des immeubles en condo sur l'emplacement du parc et que l'immeuble destiné aux commerces et aux logements puisse être décalé vers le sud, dégageant ainsi un plus grand espace pour l'aménagement de la place. Ainsi les immeubles en condo ne partagent pas leurs cours avec les logements subventionnés et les coopératives d'habitation, évitant ainsi les possibles frictions entre les différentes populations, tel que l'avait souligné Mme Annick Germain lors des consultations publiques. La démarcation entre les deux modes d'occupation paraîtra aussi moins radicale que dans la forme actuelle du projet, où la rue de Chateaubriand divise physiquement les deux modes d'occupation. L'objectif d'une mixité se trouve ainsi mieux atteint.

Il nous reste à espérer que ce projet saura s'intégrer de façon harmonieuse au quartier et qu'il contribuera à en améliorer la qualité de vie.